



Infor Anael Travail Temporaire et Régie Sécurité.

V9R3M0
CICE_2019

Copyright © 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Travail Temporaire et Régie Sécurité V9R3M0

Auteur : Infor

Date de publication : décembre 31, 2018

Table des matières

Introduction	5
Public concerné	6
Périmètre du document	6
Pré-requis	6
Programmes livrés	6
Historique du document.....	7
Contacteur Infor	8
Chapitre 1 Paramétrage.....	9
Créer la nouvelle règle de gestion.....	9
Créer la nouvelle tranche de plafond	10
Créer la rubrique de cotisation.	11
Modifier vos catégories.....	13
Modifier la rubrique allègement du bulletin simplifié	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre 2 Fonctionnement	14
Outil de contrôle	14
Paramétrage état dans le bilan social	14
Fonctionnement en paie	17
Exemple d'un contrat A assujetti le 1er mois passant non assujetti le mois suivant :	17
Exemple d'un contrat B non assujetti le 1er mois passant assujetti le second mois :	18
CICE en DSN.....	20
Paramétrage.....	21
contrat A en DSN:	23
contrat B en DSN :	24

Introduction

Ce document détaille la mise en place au sein d'Anael Travail Temporaire & Anael Régie Sécurité de l'article L241-2-1 du code de la sécurité sociale :

Article L241-2-1

- Créé par [LOI n°2017-1836 du 30 décembre 2017 - art. 9 \(V\)](#)

Le taux des cotisations mentionnées au 1° du II de l'article [L. 241-2](#) est réduit de 6 points pour les salariés dont l'employeur entre dans le champ d'application du II de l'article [L. 241-13](#) et dont les rémunérations ou gains n'excèdent pas 2,5 fois le salaire minimum de croissance calculé selon les modalités prévues au deuxième alinéa du III du même article L. 241-13.

NOTA :

Conformément à l'article 9 V de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, les présentes dispositions s'appliquent aux cotisations et contributions dues pour les périodes courant à compter du 1er janvier 2019.

Public concerné

- Utilisateurs

Périmètre du document

- V9R3

Pré-requis

- Etre en version V9R3

Programmes livrés

Listes des programmes livrés :

- EDIBUL2
- PAX001
- XCUMALL

Attention : Il est nécessaire de vérifier si vous avez la présence d'un de ces programmes dans le répertoire replik01_spe de votre environnement Anael. Si c'est le cas, il est nécessaire de déposer un cas sur Inforxtreme et ajouter en pièce jointe le programme spécifique afin que celui-ci soit adapté aux nouvelles évolutions.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	9 novembre 2018	R&D	Création du document

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

1

Créer la nouvelle règle de gestion

Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « système », lancer l'option « Règle de gestion » et créez la nouvelle règle /CM comme suit :

The screenshot shows the software interface with three main windows:

- Traitements "Evolution"**: A list of system tables. The table "Regle de gestion" (RRG) is selected.
- Regle de gestion**: A table with columns "Code" and "Libellé étranger". The entry "/CM" is selected, with "CICE EN BA" in the "Libellé étranger" column.
- PARAMETRE Gestion**: A configuration window for the selected rule. It shows:
 - Société: 001, Indice: RRG
 - Code: / C M
 - Libellé: C I C E E N B A I S S E D E C H A R G E S
 - Values table (Valeurs):

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
S	M	H								0	0	6	H	R	E															
 - Complements table (Complements):

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

SMH est le code Smic horaire de la table utilisateur SMG:

The screenshot shows the "Regle de gestion" table with the following entries:

Code	Désignation
PAS	PAS:Abattement contrat court
RMI	R.M.I
RMX	MAXI ABATTEMENT
SMH	SMIC HORAIRE
SMI1	SMIC MENSUEL/169H
SMI2	SMIC MENSUEL/151.67H

Si vous souhaitez un SMIC différent que ce dernier vous pouvez créer un autre code dans la table SMG et le précisez dans les valeurs 1 a 3 de la règle de gestion /CM.

006HRE est le code allègement précisé dans les mots clefs paie facture.

Par exemple avec la règle dîtes Fillon 2012 :

Tables "Système" (SCL)			Code	Désignation	Valeurs	Compléments
001	Parametres systemes	SYS	002HRE	ALLEGEMENT - Heures	950	
Environnement installation			002MNT	ALLEGEMENT - BRUT de BASE	980	
003	Options logicielles	CFG	003HRE	ALLEGEMENT - Heures	950	
004 Mots clefs paie / facture EMC			003MNT	ALLEGEMENT - BRUT de BASE	980	
004	Filière société	SOX	003XCP	ALLEGEMENT - Congés Payés	399401	
005	Table des jours	JRS	004HRE	ALLEGEMENT-Heures TEPA	950—002003004005027028029	
006	Filiere entreprise	ECL	004MNT	ALLEGEMENT - BRUT de base TEPA	980	
007	Filiere ett	EFO	005HRE	HEURES FILLON 2011	950—002003004005027028029	
008	Majo / heures	MOH	005MNT	BRUT COEFF FILLON 2011	980	
009	Gestion des contraintes	ECT	006HRE	HEURES FILLON 2012	950—044	
013	Logiciel	LOG	006MNT	BRUT COEFF FILLON 2012	980705—402	
014	Unites de temps	UNT	006PRV	PROVISION	954958—390399398401	

Si vous souhaitez vous reposer sur un paramétrage différent vous pouvez créer un code spécifique à la conversion du CICE en baisse de charge et l'indiquer dans la règle de gestion /CM.

RAPPEL :

la documentation Fillon 2012 est disponible via la solution de connaissance : 1125277

la documentation Fillon 2015 est disponible via la solution de connaissance : 1585109

Créer la nouvelle tranche de plafond

Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « utilisateur », lancer l'option « Plafond sécu » et créez le nouveau code 95 comme suit :

The screenshot shows the 'Tables "Utilisateur" (SYS)' window with the 'Plafond sécu' table selected. The 'PARAMETRE Gestion' dialog box is open, displaying the following configuration:

- Table: **Plafond sécu**
- Société: 001
- Indice: TRA
- Code: 95
- Libellé: **P l a f . C I C E e n b a i s s e c h a r g e s**
- Valeurs: 2 5 0
- Compléments: 0 1 2 3

Cette valeur indique que la baisse de charge n'intervient que pour les rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC.

Créer la rubrique de cotisation.

Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « Fonctionnelles », lancer l'option « Rubriques paie/facture », Sélecteur « Rubriques de charges »

Cliquer sur « + »

The screenshot shows the 'RUBRIQUE Charge' window with the following configuration:

- Code de la rubrique:** C04 Maladie < Plafond (Libellé court: Mal <)
- Statut de la rubrique:** R Retenue
- Impr./bul_fact (.O) Base:** 0 Taux 0 Montant 0
- Organisme de rattachement:** URS URSSAF
- Soumis à tantième (.N, M):** N (M = non soumis à tantième, mais génération uniquement si tantième > 0)
- Rubrique "Brut de base":** 980 BRUT (Ordre calcul:)
- Règle de gestion:** /CM CICE EN BAISSÉ DE CHARGES

Autorisations: Autorisé ds contrat

Méthode de calcul: Méthode de calcul de la base de cotisation (B = BRUT, F = FORFAIT) **B**

Cotisation sur BRUT:

- Taux abattement sur brut:
- Calcul de la tranche à la tranche: 95 PLafond CICE BAISSÉ CHARGES
- Taux part employée: Taux part patronale: **6.000**

Cotisation au FORFAIT:

- Forfait part employée: Forfait part patronale:

The screenshot shows the 'ACTUALISATION DES ACCUMULATEURS' window with the following table:

ATTENTION: Tant que la touche "OK" n'a pas été validée, aucun élément n'aura été actualisé.

ACCUMULE :	Rubr.	P	F	Libelle	B/M	
Ok Valider...(Enter)	982	O		Cotisations déduites	M	Montant
+ Ajouter.....(F6)						

Remarque :

S'il est déjà utilisé, vous pouvez créer un autre code rubrique que le code C04 présenté ci-dessus.

Modifier également le taux patronal de vos rubriques de cotisation maladie :

RUBRIQUE Charge

CHARGES Identité

Ok Valider...(Enter) Code de la rubrique C00 S.S. MALADIE-VEUVAGE Libellé court SS.Mal.

Statut de la rubrique R Retenue

Impr./bul_fact (.O) Base 0 Taux 0 Montant 0

Organisme de rattachement URS URSSAF

Soumis à tantième (.N, M) M = non soumis à tantième, mais génération uniquement si tantième > 0

Rubrique "Brut de base" 980 BRUT Ordre calcul

Règle de gestion

Autorisations

Autorisé ds contrat

Méthode de calcul

Méthode de calcul de la base de cotisation (B = BRUT, F = FORFAIT) B

Cotisation sur BRUT

Taux abattement sur brut

Calcul de la tranche à la tranche

Taux part employée 0,400 Taux part patronale 7,000

Cotisation au FORFAIT

Sortir.....(F3) Forfait part employée Forfait part patronale

Modifier vos catégories

Aller dans « Installation>Tables Fonctionnelles >Catégories employés et ajouter pour chacune d'entre elle la nouvelle cotisation automatique.

CATEGORIE - CHARGES APPELEES

Catégorie: EMP EMPLOYE

Taux spéciaux
Répondre par 0 pour tx spécial
PS = taux salarial, PP = taux patronal

COTISATIONS	Rub	Rubrique	Abattement	en	sur	Max. ab	S	TxPS	P	TxPP	
Ok Valider...(Enter)	C00	S.S. MALADIE-VEUVAGE									
	C04	Maladie < Plafond									
	C05	S.S. VIEILLESSE PLAF									
	C11	FNAL SUR BRUT									
+ Ajouter.....(F6)	C16	CONT. ORGAN. SYNDICALES									
	C19	TRANSPORT									
	C20	ACCIDENT DU TRAVAIL									
	C22	S.S. SOLIDARITE									
	C27	ALLOCATION FAMILLE<1.6									
	C28	ALLOCATION FAMILLE>1.6									
Supprimer (F11)	C30	ASSEDIC									
	C36	F.N.G.S									
	C40	RETRAITE NON CADRE TRA									
	C41	RETRAITE NON CADRE TR.B									
	C42	AGFF TRA									
	C43	AGFF TR.B									
	C63	PREVOYANCE TRA Soumise									
	C64	PREVOYANCE TRB Soumise									
	C67	PREVOYANCE TRA									
	C68	PREVOYANCE TRB/C									
	C74	FASTT									
	C86	FORFAIT SOCIAL									
Sortir.....(F3)	C87	FORFAIT SOCIAL RC									

Chapitre 2 Fonctionnement



Outil de contrôle

Le paramétrage ci-dessous n'est pas une obligation mais une aide à la compréhension et aux contrôles.

Pour effectuer ce paramétrage, il est nécessaire de maîtriser le paramétrage du bilan social et des exports de données.

Si cela n'était pas le cas, nous vous conseillons de contacter votre consultant et/ou votre directeur de projets.

Paramétrage état dans le bilan social

Nous reprenons l'exemple cité précédemment, où est indiqué le code 006HRE :

PARAMETRE Gestion

Ok Valider Table

Société: 001 Indice: PRG

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
/	C	M						

Libellé

C I C E E N B A I S S E D E C H A R G E S

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0	1	2	3
1	2	3	4
5	6	7	8
9	0	1	2
3	4	5	6
7	8	9	0
S	M	H	0
0	6	H	R
E			

Vous rendre dans les Tables Système, Mots Clé Paie/Facture afin de connaître la composition de ce mot clé.

Dans cet exemple, nous avons l'accumulateur 950 diminué de la rubrique 044 :

Code	Désignation	Valeurs	Compléments
002HRE	ALLEGEMENT - Heures	950	
002MNT	ALLEGEMENT - BRUT de BASE	980	
003HRE	ALLEGEMENT - Heures	950	
003MNT	ALLEGEMENT - BRUT de BASE	980	
003XCP	ALLEGEMENT - Congés Payés	399401	
004HRE	ALLEGEMENT-Heures TEPA	950-002003004005027028029	
004MNT	ALLEGEMENT - BRUT de base TEPA	980	
005HRE	HEURES FILLON 2011	950-002003004005027028029	
005MNT	BRUT COEFF FILLON 2011	980	
006HRE	HEURES FILLON 2012	950-044	
006MNT	BRUT COEFF FILLON 2012	980705-402	
006PRV	PROVISION	954958-390399398401	

Ensuite, aller dans « Installation>Tables utilisateurs>Bilan définition variables (ET1) » et créer s'il n'existe pas les éléments ci-dessous :

Paramètres Etats - Variables *

VARIABLES

Code	Libellé	Commentaires	B/M	P/F
HOTEL PA)	Montant Paie HOTEL	Liste de rubriques	P	M
HREPAY	Heures payées (950)	Liste de rubriques	P	M
HRETRA	Heures Travaillées	Liste de rubriques	F	B
IDIV PAY	Montant Paie I.Div	Liste de rubriques	P	M
ICP	ICP	Liste de rubriques	P	M
IFM	IFM	Liste de rubriques	P	M
IFM+ICP	IFM+ICP	Opération		
KMSPAYES	Montant Paie kms	Liste de rubriques	P	M

Description

Code HREPAY

Libellé Heures payées (950)

Type Variable

Constante numérique

Intervalle de Rubriques

Liste de Rubriques

Opération

Système

Cumul en

Base

Montant

Sur la

Paie

Facturation

950

Sortir (F3)

Paramètres Etats - Variables *

VARIABLES

Code	Libellé	Commentaires	B/M	P/F
HREDEDUI	Heures à déduire	Liste de rubriques	P	B
HREPAY	Heures payées (950)	Liste de rubriques	P	M
HRETRA	Heures Travaillées	Liste de rubriques	F	B
IDIV PAY	Montant Paie I.Div	Liste de rubriques	P	M
ICP	ICP	Liste de rubriques	P	M
IFM	IFM	Liste de rubriques	P	M
IFM+ICP	IFM+ICP	Opération		
KMSPAYES	Montant Paie kms	Liste de rubriques	P	M

Description

Code HREDEDUCT

Libellé Heures à déduire

Type Variable

Constante numérique

Intervalle de Rubriques

Liste de Rubriques

Opération

Système

Cumul en

Base

Montant

Sur la

Paie

Facturation

044

Sortir (F3)

Paramètres Etats - Variables *

VARIABLES

Code	Libellé	Commentaires	B/M	P/F
HEURECON	HEURE COMPLEMENTAIRE	Liste de rubriques	F	B
HMAJPAY	Montant Paie Heures Maj Nuit	Liste de rubriques	P	M
HRECICE	HEURES CICE	Opération		
HREDEDUI	Heures à déduire	Liste de rubriques	P	B
HREPAY	Heures payées (950)	Liste de rubriques	P	M
HRETRA	Heures Travaillées	Liste de rubriques	F	B
IDIV PAY	Montant Paie I.Div	Liste de rubriques	P	M
ICP	ICP	Liste de rubriques	P	M

Description

Code HRECICE

Libellé HEURES CICE

Type Variable

Constante numérique

Intervalle de Rubriques

Liste de Rubriques

Opération

Système

Opération HREPAY-HREDEDUCT

HRECICE = 006HRE

Paramètres Etats - Variables *

VARIABLES

Code	Libellé	Commentaires	B/M	P/F
CICES	CICE SEUIL	Constante		
TX C20	TAUX C200	Constante		
TX C12	TAUX C12	Constante		
TX C11	TAUX C11	Constante		
TX C09	TAUX C09	Constante		
TX C05	TAUX C05	Constante		
TX C00	TX C00	Constante		
TX C25	TAUX C25	Constante		

Description

Code CICES

Libellé CICE SEUIL

Type Variable

Constante numérique

Intervalle de Rubriques

Liste de Rubriques

Opération

Système

Valeur 24,700

2,5 * 9,88 = 24,70

Paramètres Etats - Variables *

VARIABLES

Code	Libellé	Commentaires	B/M	P/F
C92	CH. PATRONALES C92	Opération		
C93	CH. PATRONALES C93	Opération		
CH.PATR	CH.PATRONALES	Opération		
CH.PATR 1	CH.PATRONALES I	Opération		
CH.PATR 2	CH.PATRONALES II	Opération		
CICE PLAF	CICE Plafond	Opération		
CICES	CICE SEUIL	Constante		
COEMOY	Coefficient moyen	Opération		

Description

Code CICE PLAF

Libellé CICE Plafond

Type Variable

Constante numérique

Intervalle de Rubriques

Liste de Rubriques

Opération

Système

Opération HRECICE*CICES

Paramètres Etats - Variables *

VARIABLES

Code	Libellé	Commentaires	B/M	P/F
ANNUL	ANNULATION	Intervalle de rubriques	F	B
AVANAT	AVANTAGE EN ANTURE	Liste de rubriques	F	M
BASMENS	Base réf Mensuelle	Constante		
BASREF	Base de référence	Constante		
BRUT	BRUT	Liste de rubriques	P	M
C00	CH. PATRONALES C00	Opération		
C00G	C00 CICE	Liste de rubriques	P	B
C04	C04	Liste de rubriques	P	B

Description

Code BRUT

Libellé BRUT

Type Variable

Constante numérique

Intervalle de Rubriques

Liste de Rubriques

Opération

Système

Cumul en

Base

Montant

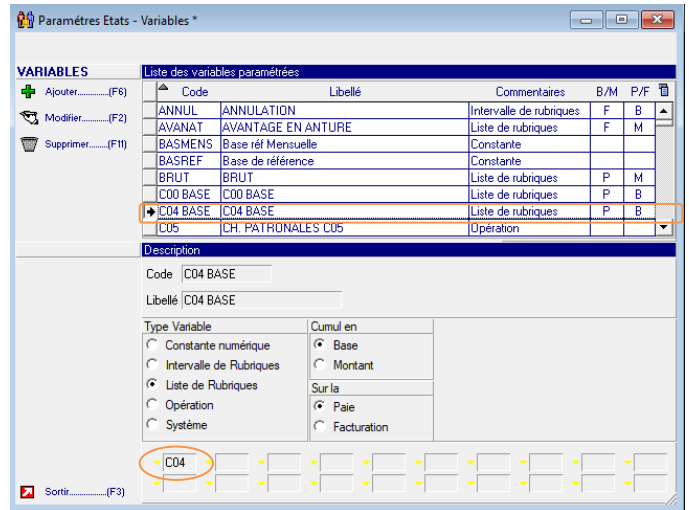
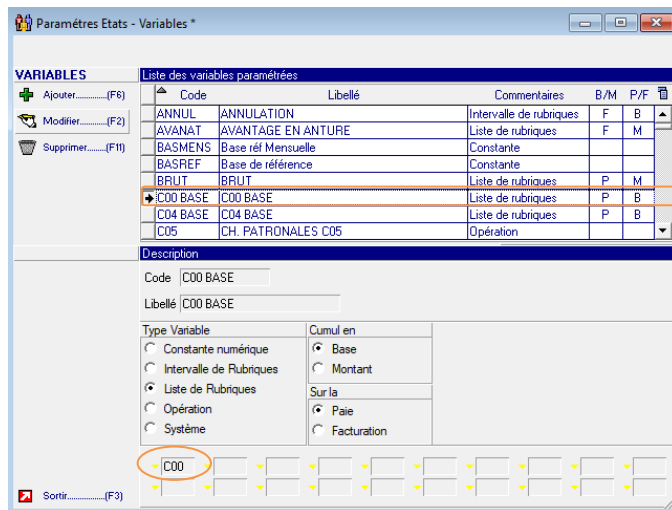
Sur la

Paie

Facturation

980

Sortir (F3)



Ensuite aller dans « Installation>Tables utilisateurs>Bilan définition états (ET2) » et créer l'état suivant avec les variables créées précédemment:

15 | CICE>Alleg Charges

Description de l'état

N° 15 Etat CICE>Alleg Charges Titre

N°	Valeur	T	P.F	Entête Ligne 1	Entête Ligne 2	Format	Largeur
1	BRUT	R	P	BRUT		Standard	0
2	C00 BASE	R	P	C00 BASE		Standard	30
3	C04 BASE	R	P	C04 BASE		Standard	30
4	HRECICE	O		HEURES CICE		Standard	30
5	CICE PLAF	O		CICE Plafond		Standard	30

Sélection tri	Action	Tri	Options édition		
Choix		TRI	Typ	Pag	Tot
SIREN		Personnel	A		
Groupe Client		Contrat	N		
Type Coefficient		Mois Imputation	N		
Année					
Mois Imputation					
N° Commande - Contra					
N° Facture					
N° Bulletin					
Type de contrat Anae					

Options édition:

- Alpha/Numerique
- Avec/Sans saut de page
- Gestion du Total

Gestion totaux

Votre état est dorénavant disponible depuis les listes diverses, Bilan Social & Statistiques. Vous trouverez un exemple d'export en page suivante.

Fonctionnement en paie

La rubrique nouvellement créée se déclenche dorénavant dans la limite du plafond défini avec un effet de seuil à 2,5 smic horaire.

Cet allègement de cotisations suit les mêmes règles que le calcul des allocations familiales et s'effectue contrat par contrat.

Lorsque le contrat couvre plusieurs périodes de paie, il faut prendre en considération la rémunération globale.

Concernant la présentation sur le bulletin de paie simplifié, comme pour les allocations familiales, l'allègement s'intègre alors dans l'encart « **Total Allègements** ».

Ceci ne requiert aucun paramétrage supplémentaire.

Les exemples suivants sont présentés avec un export du bilan social créé précédemment, le bulletin détaillé ainsi que le pied du bulletin de paie simplifié.

Exemple d'un contrat A assujetti le 1er mois passant non assujetti le mois suivant :

Personnel (C Contrat (Code)	Mois Imputa	BRUT	C00 BASE	C04 BASE	HEURES CICE	CICE Plafond	
001108070	001290543	oct-18	1416,47	-1416,47	-1416,47	45	1111,5
001108070	001290543	nov-18	372,24	-372,24	1416,47	35	864,5
Total 001108070			1788,71	-1788,71	0	80	1976

1^{er} mois :

Le brut (1416,47€) > seuil de déclenchement (1111,50€) , la C04 se déclenche en plus de la C00.
Le taux de la cotisation est donc à 13%.

Période du 03/10/2018 au 07/10/2018		Contrat 001/290543						
GEST LINEAIRE		EMP						
001	HEURES NORMALES	45,00	20,0000	900,00				
012	MAJORATION NUIT	2,50	4,9400	12,35				
111	TREIZIEME MOIS (%N)	5,00	0,8230	4,12				
146	PRIME DE VACANCES	1,00	500,0000	500,00				
C00	S.S. MALADIE	1416,47				7,000	99,15	
C04	Maladie < Plafond	1416,47				6,000	84,99	
C05	S.S. VIEILLESSE PLAF	427,23	6,900		29,48	8,550	36,53	
C07	S.S. VIEILLESSE TOTALITE	1416,47	0,400		5,67	1,900	26,91	
C09	S.S. SOLIDARITE	1416,47				0,300	4,25	
C12	FNAL/ TRA	427,23				0,100	0,43	
C20	ACCIDENT DU TRAVAIL	1416,47				1,680	23,80	
C27	ALLOCATION FAMILIALE<PLAF	1416,47				3,450	48,87	

Sur le bulletin de paie simplifié :

	BRUT	Cotisations	Val hrs sup	IMPOSABLE	Non soumis	Total Allègements = Allocations familiales : 1416,47 * 1,80 %		
Pér	1416,47	242,91		1176,26	17,85			
Cum	5586,03	1033,87		4567,80	577,96			
						Heures	NET A PAYER	Total Allègements
						45,00 259,00	1150,84	25,50

2^{ème} mois :

Le brut cumulé (372,24€) sur les 2 mois est en deça du seuil (1976€) , il y a donc régularisation sur la C04 pour que la cotisation soit à 7%.

Période du 12/11/2018 au 16/11/2018	Contrat 001/290543						
GEST LINEAIRE	EMP						
001 HEURES NORMALES		35,00	6,0000	210,00			
399 CONGES PAYES		1622,35	10,0000	162,24			
C00 S.S. MALADIE		372,24				7,000	26,06
C04 Maladie < Plafond		-1416,47				6,000	-84,99
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALITE		372,24	0,400		1,49	1,900	7,07
C09 S.S. SOLIDARITE		372,24				0,300	1,12
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL		372,24				1,680	6,25
C27 ALLOCATION FAMILIALE < PLAF		372,24				3,450	12,84

Total Allègements =
 Cotisation maladie période M : $372,24 * 6\%$
 + Cotisation maladie période M-1 : $1416,47 * 6\%$
 + Allocations familiales = $372,24 * 1,80\%$

	BRUT	Cotisations	Val hrs sup			Heures	NET A PAYER	Total Allègements
Pér	372,24	63,21				35,00		
Cum	5958,27	1097,08				294,00	343,83	114,02

Exemple d'un contrat **B** non assujetti le 1er mois passant assujetti le second mois :

Personnel (C	Contrat (Code)	Mois Imputa	BRUT	C00 BASE	C04 BASE	HEURES CICE	CICE Plafond
001114236	001290552	oct-18	21,41	-21,41	0	2	49,4
001114236	001290552	nov-18	1700	-1700	-1721,41	35	864,5
Total 001114236			1721,41	-1721,41	-1721,41	37	913,9

1er mois :

Le brut (21,41€) < seuil de déclenchement (49,40€), seule la rubrique C00 se déclenche :

Période du 02/10/2018 au 07/10/2018	Contrat 001/290552						
MERCH CLASSIQUE	EMP						
001 HEURES NORMALES		2,00	9,8800	19,76			
111 TREIZIEME MOIS (%N)		2,00	0,8230	1,65			
C00 S.S. MALADIE		21,41				7,000	1,50
C05 S.S. VIEILLESSE PLAF		21,41	6,900		1,48	8,550	1,83
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALTE		21,41	0,400		0,09	1,900	0,41
C09 S.S. SOLIDARITE		21,41				0,300	0,06
C12 FNAL/ TRA		21,41				0,100	0,02
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL		21,41				1,680	0,36
C27 ALLOCATION FAMILIALE<PLAF		21,41				3,450	0,74

Sur le bulletin de paie simplifié:

Allègements des cotisations									-5,27
Total des cotisations						3,86			1,58
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU									30,69
Impôt sur le revenu									
Impôt sur le revenu prélevé à la source									
	BRUT	Cotisations	Val hrs sup	IMPOSABLE	Non soumis	A déduire	GAINS	RETENUES	Total Employeur
Pér	21,41	3,91		17,50	13,80		35,21	4,52	22,99
Cum	955,83	183,78		772,53	187,60				
						Heures	NET A PAYER		Total Allègements
						2,00	30,69		6,94
						77,00			

Total Allègements =
 Cotisation maladie : 21,41 * 6%
 + Allocations familiales : 21,41 * 1,80 %
 + Fillon : 5,27

2ème mois :

Le brut cumulé (1721,41€) est dorénavant > seuil de déclenchement (913,90€):

- La C00 se déclenche à hauteur du salaire de la période M
- La C04 se déclenche à hauteur du salaire de la période M-1 + M

Période du 05/11/2018 au 11/11/2018	Contrat 001/290552						
MERCH CLASSIQUE	EMP						
001 HEURES NORMALES		35,00	20,0000	700,00			
146 PRIME DE VACANCES		1,00	1000,0000	1000,00			
C00 S.S. MALADIE		1700,00				7,000	119,00
C04 Maladie < Plafond		1721,41				6,000	103,28
C05 S.S. VIEILLESSE PLAF		1700,00	6,900		117,30	8,550	145,35
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALITE		1700,00	0,400		6,80	1,900	32,30
C09 S.S. SOLIDARITE		1700,00				0,300	5,10
C12 FNAU TRA		1700,00				0,100	1,70
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL		1700,00				1,680	28,56
C27 ALLOCATION FAMILIALE<PLAF		1700,00				3,450	58,65
C28 ALLOCATION FAMILIALE>PLAF		1721,41				1,800	30,99

Sur ce mois, au final, nous avons donc :

- Aucun allègement au titre de la cotisation maladie
- Aucun allègement au titre de la réduction Fillon
- Aucun allègement au titre des allocations familiales

Le montant figurant dans l'encart Total Allègements est donc l'annulation du montant calculé le mois précédent :

Allègements des cotisations									5,27
Total des cotisations						306,24			678,88
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU									
Impôt sur le revenu									
Impôt sur le revenu prélevé à la source									
	BRUT	Cotisations	Val hrs sup	IMPOSABLE	Non soumis	A déduire	GAINS	RETENUES	Total Employeur
Pér	1700,00	310,32		1389,68	45,50		1745,50	358,94	2378,88
Cum	2655,83	494,10		2162,21	233,10				
						Heures	NET A PAYER		Total Allègements
						35,00	1386,56		-6,94
						112,00			

Total Allègements =
 Cotisation maladie : - 21,41 * 6%
 + Allocations familiales : - 21,41 * 1,80 %
 + Fillon : - 5,27

Puis, dans les options logicielles (CFG), ajouter l'option suivante :

Volet Anael INFOR

PARAMETRE Gestion

Ok Valider

Société: 001 Indice: CFG

Code

1 2 3 4 5 6 7 8 9

D S C T P 6 3 5

Libellé

C O T I S M A L A D I E + N E G A T I F

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

Complements

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

Sortir

Ce paramétrage est effectué conformément au Guide Acoss :



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien ci-dessous:

<http://www.dsn-info.fr/documentation/declarer-cotisations-urssaf-en-dsn.pdf>

On reprend l'exemple du contrat **A** assujetti le 1er mois passant non assujetti le mois suivant :

1^{er} mois :

C00 S.S. MALADIE	1416,47			7,000	99,15
C04 Maladie < Plafond	1416,47			6,000	84,99
C05 S.S. VIEILLESSE PLAF	427,23	6,900	29,48	8,550	36,53
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALTE	1416,47	0,400	5,67	1,900	26,91
C09 S.S. SOLIDARITE	1416,47			0,300	4,25
C12 FNAL/ TRA	427,23			0,100	0,43
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL	1416,47			1,680	23,80
C27 ALLOCATION FAMILIALE<PLAF	1416,47			3,450	48,87

⇒ Le complément de cotisation maladie est déclenché (Rubrique C04), nous devons avoir le code CTP 635 renseigné de cette manière :

Code cotisation : 635 - Qualifiant : 920	
S21.G00.23.001	635
S21.G00.23.002	920
S21.G00.23.004	1416.00 = base de la cotisation
S21.G00.23.005	85.00 = montant de la cotisation

Au niveau nominatif, le bloc « Base assujettie - S21.G00.78 » doit porter le code base assujettie « **03** - Assiette brute dé plafonnée » (aucun paramétrage supplémentaire n'est nécessaire).

S21.G00.78.001, '03'
 S21.G00.78.002, '01102018'
 S21.G00.78.003, '31102018'
 S21.G00.78.004, '1416.47'

2^{ème} mois :

C00 S.S. MALADIE	372,24			7,000	26,06
C04 Maladie < Plafond	-1416,47			6,000	-84,99
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALTE	372,24	0,400	1,49	1,900	7,07
C09 S.S. SOLIDARITE	372,24			0,300	1,12
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL	372,24			1,680	6,25
C27 ALLOCATION FAMILIALE<PLAF	372,24			3,450	12,84

⇒ On franchit le seuil à la baisse, le complément cotisation maladie est donc ici en déduction avec le code CTP 637 :

Code cotisation : 637 - Qualifiant : 921	
S21.G00.23.001	637
S21.G00.23.002	921
S21.G00.23.005	85.00 = montant de la cotisation déduit

Au niveau nominatif, le bloc « Base assujettie - S21.G00.78 » doit porter le code base assujettie « **03** - Assiette brute dé plafonnée » (aucun paramétrage supplémentaire n'est nécessaire).

S21.G00.78.001, '03'
 S21.G00.78.002, '01112018'
 S21.G00.78.003, '30112018'
 S21.G00.78.004, '372.24'

.78

Exemple du contrat B non assujetti le 1er mois passant assujetti le second mois :

1er mois :

C00 S.S. MALADIE	21,41			7,000	1,50
C05 S.S. VIEILLESSE PLAF	21,41	6,900	1,48	8,550	1,83
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALITE	21,41	0,400	0,09	1,900	0,41
C09 S.S. SOLIDARITE	21,41			0,300	0,06
C12 FNAU/ TRA	21,41			0,100	0,02
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL	21,41			1,680	0,36
C27 ALLOCATION FAMILIALE<PLAF	21,41			3,450	0,74

⇒ Le complément de cotisation maladie n'est pas déclenché (Rubrique C04), aucune structure n'est déclenchée sur le CTP 635 :

- + Code cotisation : 027 - Qualifiant : 920
- + Code cotisation : 100 - Qualifiant : 920 - Taux : 1.68
- + Code cotisation : 100 - Qualifiant : 921
- + Code cotisation : 260 - Qualifiant : 920
- + Code cotisation : 332 - Qualifiant : 921
- + Code cotisation : 400 - Qualifiant : 920
- + Code cotisation : 450 - Qualifiant : 921
- + Code cotisation : 479 - Qualifiant : 920
- + Code cotisation : 496 - Qualifiant : 920
- + Code cotisation : 671 - Qualifiant : 921
- + Code cotisation : 772 - Qualifiant : 920
- + Code cotisation : 801 - Qualifiant : 921

2ème mois :

C00 S.S. MALADIE	1700,00			7,000	119,00
C04 Maladie < Plafond	1721,41			6,000	103,28
C05 S.S. VIEILLESSE PLAF	1700,00	6,900	117,30	8,550	145,35
C07 S.S. VIEILLESSE TOTALITE	1700,00	0,400	6,80	1,900	32,30
C09 S.S. SOLIDARITE	1700,00			0,300	5,10
C12 FNAU/ TRA	1700,00			0,100	1,70
C20 ACCIDENT DU TRAVAIL	1700,00			1,680	28,56
C27 ALLOCATION FAMILIALE<PLAF	1700,00			3,450	58,65
C28 ALLOCATION FAMILIALE>PLAF	1721,41			1,800	30,99

⇒ Le complément de cotisation maladie est déclenché (Rubrique C04), nous devons avoir le code CTP 635 renseigné de cette manière :

+ Code cotisation : 635 - Qualifiant : 920		
S21.G00.23.001	635	
S21.G00.23.002	920	
S21.G00.23.004	1721.00	= base de la cotisation
S21.G00.23.005	103.00	= montant de la cotisation

Au niveau nominatif, le bloc « Base assujettie - S21.G00.78 » doit porter le code base assujettie « **03** - Assiette brute déplafonnée » (aucun paramétrage supplémentaire n'est nécessaire).

S21.G00.78.001, '03'
S21.G00.78.002, '01112018'
S21.G00.78.003, '30112018'
S21.G00.78.004, '1700.00'